



COMMUNE  
DE  
SAINT-HILAIRE-  
DE-VILLEFRANCHE

COMMUNE  
DE  
JUICQ

COMMUNE  
DE  
ÉCOYEUX

COMMUNE  
DE  
VÉNÉRAND

PIÈCE N° 4.2

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE  
Planche Nord (2/2) au 1/5 000

# Plan Local d'Urbanisme

Commune de  
Le Douhet

| Révision générale | PRÉSENT                               | ARRÊTÉ      | APPROUVÉ        |
|-------------------|---------------------------------------|-------------|-----------------|
| Modification n° 1 | 12 septembre 2008<br>1er février 2012 | 21 mai 2015 | 11 février 2016 |

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du  
Le Président,  
Bruno DUBARON



COMMUNE DE LE DOUHET  
3, route de Saint-Jacques-de-Compostelle  
17100 LE DOUHET



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES  
12, boulevard Guibert Malet  
17100 SAINTES

## Légende

### Informations cadastrales

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments

### Libellé des servitudes d'utilité publique

- Servitude A4**  
A4 : terrains riverains des cours d'eau
- Servitude AC1**  
AC1 : protection des abords de monuments historiques
- Servitude AS1**  
AS1 : Protection éloignée  
AS1 : Protection rapprochée
- Servitude I4**  
I4 : ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- Servitude INT1**  
INT1 : voisinage des cimetières
- Servitude PM3**  
PM3 : zone accueillant les installations à l'origine du risque (G1)  
PM3 : zone couvrant les autres emprises foncières de l'entreprise source (G2)  
PM3 : zone d'autorisation limitée sous conditions (B)  
PM3 : zone d'interdiction stricte (R)
- Servitude T1**  
T1 : propriétés riveraines des voies ferrées

Les servitudes suivantes ne sont pas représentées car elles recouvrent l'intégralité du territoire :

- Les servitudes AS1 relatives au captage d'eau de "Coulonge"
- La servitude T7

0 0,5 1 km